

Déploiement du projet Femmes Enceintes, Environnement et Santé (FEES) en région Grand Est



Objectif opérationnel 12 : Former et accompagner les professionnels dans le domaine de la santé environnement.

Public concerné : Professionnels de la périnatalité et de la santé, futurs et jeunes parents ...

Territoire ciblé : Région Grand Est

Pilote d'action : Association de Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA)

Responsable opérationnel : Association de Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA)

Partenaires associés : réseaux de périnatalité, URPS, ordres et écoles de sages-femmes, centres hospitaliers, PMI,...

Références PNSE3 :

- **Action 13** « Acquérir des moyens d'identifier le caractère perturbateur endocrinien (PE) des substances chimiques. »
- **Action 95** « Promouvoir les initiatives locales d'actions en santé environnement et autres actions en santé environnement aux échelles communales et/ou intercommunales. »
- **Action 106** « Poursuivre l'effort en matière d'éducation en santé environnement. »



Contexte



Les femmes enceintes représentent une population particulièrement sensible et fragile face à la pollution environnementale. En effet, les scientifiques s'accordent à dire que la santé de l'enfant à naître et du futur adulte se joue beaucoup pendant la grossesse et durant les 1000 premiers jours de vie. Les polluants environnementaux (notamment les substances cancérigènes, mutagènes, neurotoxiques, reprotoxiques et les perturbateurs endocriniens) peuvent agir directement sur le développement du fœtus et parfois avoir des implications sur les générations futures.

Sous l'impulsion du PNSE2, l'APPA et la Mutualité Française ont lancé de 2011 à 2016, dans l'ante-région Nord Pas de Calais, le projet FEES « Femmes Enceintes, Environnement et Santé » avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Régional. Il a pour objectif final de permettre aux futurs et jeunes parents d'adopter des pratiques leur permettant de limiter au maximum l'exposition des femmes enceintes et nourrissons aux substances toxiques présentes dans l'environnement. Pour cela, le projet s'appuie notamment sur la formation et l'accompagnement des professionnels de la périnatalité, afin qu'ils deviennent des relais d'information auprès des futurs et jeunes parents. En 2017, près de 600 professionnels de la périnatalité et de la santé ont ainsi été formés en Hauts de France et tous déclarent 6 mois après la formation avoir modifié leurs pratiques professionnelles et relayer les messages de prévention de multiples façons (entretiens individuels, ateliers collectifs, à domicile, lors d'évènements), signe du succès du projet.

En parallèle, le projet FEES se décline progressivement dans d'autres régions depuis 2014, notamment l'Île de France et le Centre Val de Loire. En 2018, l'APPA se propose de capitaliser sur ces différentes expériences pour déployer le projet FEES dans le Grand Est dans le cadre du PRSE3.



Descriptif de l'action

Le but de cette action est de déployer en région Grand Est le projet FEES « Femmes Enceintes, Environnement et Santé », déjà mené par l'APPA et l'Union Régionale de la Mutualité Française en région Haut de France depuis 2011 (www.projetfees.fr).

Objectifs de l'action :

- Faire monter en compétences les professionnels de la périnatalité concernant les polluants présents dans l'air intérieur, l'alimentation, et les cosmétiques, afin qu'ils deviennent des relais d'information auprès des futurs et jeunes parents.
- Contribuer à créer un réseau régional d'acteurs sur le champ « périnatalité et santé-environnement ».

Etape 1 : Mobilisation des acteurs et établissement de partenariats

Comme dans les régions Haut de France, Ile de France et Centre Val de Loire, le projet débutera par le **repérage et la mobilisation d'acteurs clés** : réseaux de périnatalité, URPS et ordres, centres hospitaliers, PMI ...

Il s'agira de contacter une quinzaine de structures pour leur présenter le projet FEES, ses résultats dans les autres régions et étudier avec eux les modalités de déploiement en Grand Est. Il sera proposé aux structures intéressées de devenir partenaires du projet (4-6 partenaires souhaités) et d'étudier avec eux les souhaits et modalités de déclinaison partenariale du projet FEES.

Etape 2 : Recenser les besoins de formation

Avec ces partenaires, il s'agira de recenser les besoins d'information et de formation des professionnels de la région, via une **enquête en ligne**. Le traitement des données fera l'objet de la rédaction d'un bilan/synthèse.

Etape 3 : Organisation de temps d'information et/ou de formation des professionnels.

L'objectif sera ici **de sensibiliser aux enjeux « périnatalité et santé environnement »** 40 à 60 professionnels de la périnatalité et de la santé via l'organisation de 4 à 6 temps d'information et/ou d'une formation pilote de trois modules (polluants présents dans « l'air intérieur », « l'alimentation » et « les cosmétiques »).

Indicateurs étape 1

- Nombre de structures contactées
- Nombre de réunions et participation
- Bilan des rencontres et des partenariats établis
- Nombre et type de structures adhérant au projet

Indicateurs étapes 2 et 3

- Résultats de l'enquête en ligne (nb de répondant et traitement des données) sous forme de bilan
- Nombre de formations et de professionnels touchés
- Satisfaction des participants aux formations
- Nb de pers déclarant avoir changé leurs pratiques

Calendrier 2018



Etape 1 – 1^{er} semestre 2018 :

Prise de contact dès le début du projet, calendrier de rdv en fonction des disponibilités des acteurs

Etape 2 – 3^e trimestre 2018:

Mise en ligne de l'enquête au début du projet, diffusion par les partenaires mobilisés de l'étape 1

Etape 3 :

En fonction de la rapidité de mobilisation des acteurs et des résultats de l'enquête

